

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2019

Le Conseil Municipal de Saint-Palais, légalement convoqué, s'est tenu à 19 heures au lieu habituel de ses séances, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard Ozon, Maire de la commune.

Recomposition du Conseil Communautaire Terres du Haut Berry :

Le Maire propose au Conseil d'étudier la future composition du Conseil Communautaire qui sera installé après les élections de mars 2020. L'accord local fixe à 52 sièges la composition du Conseil Communautaire.

Le Conseil Municipal, après délibération, donne un avis favorable à la composition du Conseil Communautaire qui fixe à 52 sièges le nombre de délégués.

Demandes d'interventions et de soutiens :

Le Conseil Municipal souhaite, par délibération, approuver le soutien aux personnels de l'ONF et des finances publiques, afin d'éviter le démantèlement des services publics sur le territoire.

Organisation et transformation du système de santé :

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de soutenir le vœu émis par l' Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité, au côté de la Fédération Hospitalière de France, des Régions de France et de l'Assemblée des Départements de France, modèle de vœu commun présentant les principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé.

Informations de l'Agence de l'eau :

Ces informations montrent que le prix moyen de l'eau et assainissement est de 4.12 Euros TTC par m³ sur le bassin Loire-Bretagne et expliquent l'utilisation de la redevance.

Rénovation éclairage public chemin de Saint Giraud :

Le Maire présente au Conseil le plan de financement proposé par le SDE 18, concernant le remplacement de lampe chemin Saint Giraud. Le coût global des travaux s'élève à 943.00 HT et la répartition financière demandée à la commune correspond à 50 % soit 471.50 Euros HT. Le Conseil approuve à l'unanimité le plan de financement proposé.

Legs à la commune :

Le legs fait à la commune pour une parcelle de bois de 7 280 m² située aux Girards a été acté.

Semaine des rivières et du développement durable :

La commune participe à la semaine des rivières et du développement durable avec la mise en place du marquage au pochoir sur la voirie pour finaliser et signifier la finalité des écoulements.

Feu d'artifice :

Il aura lieu le 13 juillet 2019 au soir et le Conseil choisit un feu de type Galaxie constitué de 374 départs.

Encaissement :

Le Conseil Municipal, après délibération accepte l'encaissement de :

- 210 Euros par BPCE Assurances pour le sinistre occasionné à une lampe située au centre communal,
- 104.61 Euros par EDF Collectivités pour un trop perçu.

Travaux voirie :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à s'attacher les services de Cher Ingénierie des Territoires pour lancer le marché de voirie du groupement Saint-Palais/Quantilly.